

DEC202235DAI

Décision portant nomination de Mme Florence Vigouroux aux fonctions de chargée de mission à temps partiel

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

/Mme Florence Vigouroux. Ingénieure d'étude classe normale est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la DAI, direction rattachée au PDG, du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS, en lien avec le directeur de l'audit interne qui valide ses travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Florence Vigouroux demeure affectée à la DGD-I, 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16.

Article 2

Du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021, Mme Florence Vigouroux, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.



Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

